

REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTRE DE L'INDUSTRIE
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73 - KIGALI

Minimart 10/186

Kigali, le - 2 AVR 1986

N° 742/08/01.5/86

A traiter par
Date entrée : 03-4-86
N° Classement : 6222/01.6

Référence :

Objet :

✓ Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence le compte-rendu de l'entretien que j'ai accordé à Monsieur Michiel VANDEKERCKHOVE, Représentant-Délégué de l'Euro Action A.CO.R.D en date du 24 mars 1986.

Comme Votre Excellence le remarquera, l'entretien a essentiellement porté sur les possibilités d'intervention d'Euro Action A.CO.R.D dans le développement du secteur artisanal au Rwanda.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT

NGIRIRA Mathieu.-

Copie pour information à :

- Monsieur le Ministre de l'Intérieur
et du Développement Communal
KIGALI
- Monsieur le Ministre de la Jeunesse et
du Mouvement Coopératif
KIGALI

Compte-rendu de l'entretien accordé à Monsieur
Michiel VANDEKERCKHOVE, Représentant-Délégué
de EURO ACTION A.CO.R.D. au Rwanda.

1. En date du 24 mars 1986 à 10 h 10', Monsieur le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat a accordé un entretien au Représentant-Délégué de Euro Action A.CO.R.D., entretien qui a essentiellement porté sur les possibilités de collaboration entre le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat et la dite Association.
2. Ouvrant les discussions, Monsieur le Ministre a signalé au Représentant-Délégué de Euro Action A.CO.R.D. que l'objet de l'entretien était d'examiner ensemble les possibilités d'une participation accrue de cette Association dans la promotion de l'artisanat au Rwanda. L'Association Euro Action A.CO.R.D. a beaucoup d'expérience dans le travail sur terrain directement avec les artisans et réalise en cette matière des interventions très efficaces. De part ce lien avec les artisans, l'Association dispose certainement d'une vision plus claire sur les difficultés que rencontrent ces artisans notamment dans le domaine de l'écoulement de leur produits, dans celui du financement de leurs activités, etc... C'est dans le souci de pouvoir mener des actions plus orientées et mieux concertées dans le développement de l'artisanat que le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat voudrait bénéficier de l'expérience déjà acquise par l'Association.
3. Aussi, Monsieur le Ministre a demandé au Représentant-Délégué l'élaboration des documents ci-après :
 - 3.1. Elaboration d'un document portant sur les potentialités du développement de l'artisanat dans le milieu rural les difficultés et les contraintes que l'on y rencontre et les voies et moyens d'assurer son développement. Ce document sera l'objet d'une discussion approfondie avec les services du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat et les autres Ministères concernés par le sujet.

3.2. Avec l'appui et l'assistance du BIT, le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat a entamé au niveau des centres urbains des programmes d'actions de groupements et de promotion des artisans. En guise de division du travail, l'Association Euro Action A.CO.R.D. qui connaît déjà le milieu rural pourrait développer des actions semblables à celles exécutées avec l'assistance du BIT au niveau du milieu rural. Il faudra donc établir un document contenant les possibilités d'interventions de l'Association en milieu rural en complément de l'action menée par le BIT dans les centres urbains.

3.3. L'ASPAR a été mis en place pour aider les artisans rwandais à écouler leur production sur les marchés extérieurs. Cependant un coup d'oeil actuel sur ses réalisations témoigne de fortes lacunes dans l'accomplissement de sa mission. Il faudrait donc voir dans quelle mesure l'ASPAR peut être restructurée si cette restructuration reste possible sinon alors voir comment la remplacer par d'autres structures plus opérationnelles. Aussi, pour voir bien clair dans ce domaine, un document est à élaborer afin d'établir la meilleure méthodologie à suivre en ce domaine.

4. Dans sa réponse, le Représentant-Délégué d'Euro Action A.CO.R.D. a signalé à Monsieur le Ministre qu'il élaborera les trois documents demandés pour les prochains jours étant donné que dans l'immédiat il est occupé par une étude de regroupement de la population dans la zone du Sud-Gisaka. En général, le Représentant-Délégué a signalé à Monsieur le Ministre que son Association a mené des actions de soutien aux communes pour soutenir les populations et les groupements locaux, souvent des activités de construction (des petits ponts, des abattoirs, etc..). Le problème qui se pose souvent dans le milieu rural c'est le pouvoir d'achat des masses rurales pour l'acquisition de certains biens. Il faudrait en outre a-t-il précisé pouvoir centraliser les petites entreprises; ainsi, on pourra mieux répondre à leurs demandes d'assistance.

.../...

Il a cité certains avantages de quelques centres notamment de Ruhango, Rubengera et Bulinga. Pour l'ASPAR, Monsieur le Représentant-Délégué d'Euro Action A.CO.R.D a signalé que cette structure ne répond plus parfaitement à la mission lui assignée lors de sa création. Il a en outre signalé le malaise qui se développe chez les clients européens de la part d'ARTIMO, partenaire de l'ASPAR, disant qu'il y a une double taxation sur les produits qui leur sont vendus. Toujours au sujet de l'ASPAR, Monsieur le Ministre a souligné qu'il est grand temps de mener une réflexion approfondie sur cette association qui est de plus en plus dépassée par sa mission, pour lui donner une nouvelle orientation.

5. L'entretien a pris fin à 10 h 25'.

Fait à Kigali, le 24 mars 1986.